

Le 22 août 2019

Chers parents, tuteurs ou tutrices

Nous mettons à votre disposition un « Programme d'assurance accident pour les étudiants ». Vous êtes libre d'y participer à vos frais.

Une police d'assurance accident étudiant est offerte par La Reliable, Compagnie d'Assurance-Vie. Ce programme offre une gamme de régimes et de protections à des prix modiques et peut être souscrit à tout moment durant l'année scolaire. Les protections comprennent :

- frais dentaires (à la suite d'un accident);
- incapacité totale et permanente;
- paralysie/perte d'usage;
- indemnités spéciales d'incapacité;
- indemnités de décès.

Si votre enfant participe à des activités sportives ou des activités hors des heures scolaires, nous vous encourageons **fortement** à contracter cette assurance. Tous les taux sont payables une fois dans l'année. Les taux familiaux sont offerts pour trois (3) enfants ou plus.

Le contrat d'assurance sera conclu entre vous et La Reliable, Compagnie d'Assurance-Vie. Vous pouvez souscrire à l'assurance directement par l'entremise du site Web : **www.assurnosenfants.com**. Si vous avez des questions, veuillez communiquer directement avec La Reliable, au numéro sans frais : **1 800 463-5437**.

**Le Conseil scolaire Viamonde n'assure pas les élèves contre les accidents.** Les accidents arrivent et les blessures qui en résultent peuvent nécessiter des services médicaux, dentaires ou autres services et les frais ne sont pas toujours couverts par le régime provincial d'assurance-maladie ou les régimes d'assurance-groupe des employeurs. En tant que parent, tuteur ou tutrice, vous pourriez être responsable de ces frais.

Nous vous prions d'accepter, chers parents, tuteurs ou tutrices, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Surintendant des affaires,

Jason Rodrigue

c.c. Directions d'école